

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

10 juillet 2015

Nombre de
Conseillers : 11
Présents : 8
Votants : 8

N°1263 /2015

Objet :

Travaux d'effacement
de réseau « impasse
jules thomas »
Par le SIEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le vingt et un juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, BALOURDET Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés Mesdames, Monsieur : PRIEUR Christelle, WEBER Patrice, SOURDET Joëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'effacement du réseau électrique dans l'impasse Jules Thomas de notre Commune, établi par le SIEM de la Marne ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

En date du 12/12/2014 le comité du SIEM a décidé de solliciter un fond de concours de 5% du montant HT des travaux comme le permet l'Article L5212-24 du CGCT.

Dans le cas du projet présenté, le fond de concours sollicité par le SIEM serait de (20 000€ X 0.05) =1 000€.

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

La commune s'engage également à solutionner les problèmes liés au réseau de télécommunication sachant que ce réseau posé sur les supports BT sera déposé.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve à l'unanimité

la solution technique proposée par le SIEM et

Est favorable

à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique situé Impasse Jules thomas, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 24 juillet 2015

Le Maire,

J. ROUSSINET

Document signé
électroniquement